

*Pouvoir d'emprunt*

Il ne peut certainement pas avoir changé d'avis depuis l'automne dernier.

Par ailleurs, nous ignorons l'incidence du prochain budget sur les recettes et les dépenses publiques. Nous ne savons pas quelles seront les prévisions budgétaires sur le niveau de l'économie. Nous ignorons ce que le gouvernement dira dans son budget au sujet de la situation économique, de l'entente sur le prix du pétrole, et nous ne savons pas quelle sera l'incidence de la hausse rapide du prix du pétrole sur les nouveaux besoins de trésorerie qu'il faudra satisfaire.

Je trouve cette attitude bizarre de la part d'un gouvernement qui se targue de devenir le champion de la franchise auprès de la population et dans ses relations avec le Parlement et de rendre des comptes au Parlement. Le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars, ce qui lui permettra d'avoir une réserve d'emprunt de plusieurs milliards de dollars avant même que d'avoir présenté son budget, donc d'avoir prouvé que le pouvoir d'emprunt demandé par le biais du bill C-10 se justifie pleinement.

● (1550)

Pour le moment, le ministre continue à prévoir des besoins de trésorerie de 10 milliards de dollars pour 1978-1979 et s'il dispose effectivement d'une réserve, comme je l'ai laissé entendre, il ne devrait pas demander la permission d'emprunter 7 milliards de dollars, mais plutôt 4 milliards environ. Si dans leur nouveau budget, les conservateurs prévoient un déficit plus élevé pour 1979-1980 à cause de leur incurie économique—c'est-à-dire un déficit plus important qu'ils ne l'avaient prévu—ou si le gouvernement veut emprunter de l'argent pour soutenir le dollar, celui-ci devrait venir demander l'autorisation d'emprunter l'argent nécessaire à la Chambre après avoir présenté son budget.

Il ne faut pas oublier que dans la déclaration qu'il a faite en juillet, le ministre des Finances (M. Crosbie) a reconnu que le déficit pour l'année financière précédente était en réalité inférieur aux prévisions, même à celles du gouvernement libéral, contrairement à ce que lui et les conservateurs prétendaient avant et pendant les élections.

Le président du Conseil du Trésor a admis hier à la Chambre que l'intérêt plus élevé que paye maintenant le gouvernement sur les obligations d'épargne du Canada après avoir autorisé la Banque du Canada à relever globalement le taux d'escompte coûterait aux contribuables 215 millions de dollars de plus à l'échéance de la nouvelle émission d'obligations d'épargne du Canada. Il a admis que ce taux d'intérêt accru coûterait 62 millions de dollars pour la première année de la nouvelle émission d'obligations d'épargne du Canada. Voici pourtant ce que disait l'actuel président du Conseil du Trésor à la Chambre le 19 octobre 1978 sur un ton scandalisé et indigné:

L'intérêt sur les obligations d'épargne du Canada est actuellement de 9 p. 100 par an. Savez-vous qu'avec un taux d'intérêt de 9 p. 100 le loyer de la dette qu'on nous demande d'approuver doublerait tous les huit ans? C'est un effet cumulatif.

Qu'est devenue cette indignation aujourd'hui? Que pense le président du Conseil du Trésor de cette question cruciale?

Le président du Conseil du Trésor m'a dit à combien reviendraient, pour les contribuables, les nouveaux taux d'intérêt applicables aux obligations d'épargne du Canada, du fait que le gouvernement ait approuvé un relèvement du taux d'escompte, mais il n'a pas répondu à la deuxième question

[M. Gray.]

que je lui avais posée vendredi. Je lui avais alors demandé quel fardeau supplémentaire le contribuable devra assumer par suite de tous les emprunts contractés par le gouvernement outre les obligations d'épargne du Canada, pour assurer ses besoins d'argent, compte tenu des trois hausses du taux d'escompte qu'il a autorisé la Banque du Canada à appliquer depuis son accession au pouvoir il y a cinq mois.

Le 24 octobre dernier, alors qu'il n'était encore que le député de Saint-Jean-Ouest, le ministre des Finances (M. Crosbie) a déclaré ce qui suit:

S'est-on soucié des répercussions possibles sur les taux d'intérêt? ... Le 8 mars dernier, le taux de la banque centrale était de 7.5 p. 100. Il y a de cela sept mois à peine. C'est ce que faisait payer la Banque du Canada, et les banques prenaient à leur tour un-demi, trois-quarts ou 1 p. 100 de plus ... Nous avons eu cinq augmentations successives en sept mois et le taux d'intérêt est monté à 10¼ p. 100. Comment peut-on concilier cette situation avec le grand programme d'expansion industriel et économique et cette croissance que nous a promis le premier ministre, lorsqu'il est rentré de Bonn par le Maroc?

Le premier ministre est bien incapable de nous l'expliquer. Il jette les bras au ciel et déclare que nous sommes obligés d'être à la remorque des décisions de la banque centrale américaine. Si elle applique un taux bancaire de 8¼ ou de 8½ p. 100, le nôtre doit passer à 10¼ p. 100.

Et si les Américains augmentent leurs taux d'intérêt une fois de plus, ce qui pourrait très bien arriver et est même déjà prévu—le taux de la banque centrale du Canada sera encore relevé et les taux d'intérêt bancaires passeront à 12, 13 ou 14 p. 100.

Comme il avait raison alors, Monsieur l'Orateur, et avec quelle impassibilité il m'écoute lui rappeler cette déclaration qui semble encore s'appliquer aux circonstances actuelles. Mais il chante une autre chanson aujourd'hui.

Ce jour-là, l'honorable député avait poursuivi en ces termes:

Où va-t-on s'arrêter? Peut-on oser parler d'expansion économique avec de tels taux d'intérêt? Que vont devenir les petits chefs d'entreprises? On nous dit que le ministre d'État chargé de la petite entreprise s'en inquiète. Mais comment feront-ils pour trouver l'argent nécessaire à ces grosses dépenses supplémentaires?

L'un des facteurs qui nous rendent si peu concurrentiels par rapport aux États-Unis n'est-il pas le taux d'intérêt bancaire beaucoup plus élevé du Canada? Qui étudie tout cela? Qui s'en inquiète?

Évidemment, le député, depuis qu'il est ministre des Finances, n'a rien fait qui indique qu'il s'en soucie. Il n'a pas expliqué comment il se fait que ce qu'il a dit l'automne dernier ne s'applique plus maintenant. Aujourd'hui, le député de York-Peel est président du Conseil du Trésor et le député de Saint-Jean-Ouest est ministre des Finances. Malgré ce qu'ils disaient avant les élections, eux et leur gouvernement ont permis que le taux d'intérêt bancaire et les taux d'intérêt en général subissent trois hausses depuis qu'ils sont au pouvoir, des hausses qui portent les taux à des niveaux records de l'ordre de 13 p. 100. Cela s'est produit par suite de leur décision, de leur action ou inaction. Tous les discours que peut faire le ministre des Finances pour montrer que la politique du gouverneur de la Banque du Canada est sa politique personnelle ne changeront rien à la réalité, notamment que, dans les faits et devant la loi, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ainsi que tous les députés conservateurs sont responsables du préjudice que ces hausses du taux d'intérêt causent et continueront de causer à l'économie et plus particulièrement aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux consommateurs. Le ministre et le gouvernement sont comptables aux Canadiens de ce qui arrive et de ce qui ne manquera pas d'arriver et ils devront en répondre.